

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE
DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND**

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

I – CONDITIONS DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente consultation, menée en procédure simplifiée en application des articles L.1411-1 à L.1411-18 et L. 1411-12c du code général des collectivités territoriales (CGCT) en vigueur à sa date de lancement, a pour objet de confier, à un prestataire agréé, la gestion du service public de fourrière automobile de la commune de Saint-Chamond pour une première période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, reconductible quatre fois par tacite reconduction pour une durée d'un an, soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2028.

Les conditions de la mise en concurrence, sont définies à l'article 6 du règlement de consultation. Le jugement des offres s'effectue dans les conditions suivantes :

Condition préalable : le candidat doit obligatoirement justifier de sa capacité à gérer une fourrière automobile, en produisant une copie de son **agrément préfectoral**. Le défaut de production de ce document rend l'offre irrecevable.

Le jugement des offres est effectué en tenant compte de l'adéquation entre l'organisation technique, administrative et économique proposée et le cahier des charges de la collectivité, appréciée selon les critères pondérés suivants :

* **indemnités compensatrices** : **60%** sur la base d'un scénario d'utilisation de l'ensemble des forfaits proposés par chaque candidat. L'estimation administrative est considérée comme une offre ;

* **capacité technique** : **40%** sur la base des éléments produits par le candidat relatifs à :

- ° L'expérience professionnelle (10%)
- ° Les installations de fourrière (10%)
- ° Les moyens humains affectés (10%)
- ° Les moyens matériels, dont le parc de matériels d'enlèvement (10%)

A cet effet, chaque opérateur économique doit, en complément du projet de convention portant cahier des charges qu'il s'engage à respecter, dument complété et signé, fournir les pièces suivantes :

- Une copie de l'agrément préfectoral de gardien de fourrière et des certificats d'exécution de prestations similaires ;
- Un descriptif de ses installations de fourrière ;
- Un état des moyens humains et matériels qu'il s'engage à affecter à l'exécution des prestations, notamment de leur parc des matériels d'enlèvement ;
- Le projet de convention dument signé, portant cahier des charges qu'il s'engage à respecter, et comportant à l'article 6-3.2 la proposition financière fixant le montant de l'indemnité compensatrice pour les quatre cas prévus, à savoir :

a) Véhicules laissés en fourrière à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire d'avoir à retirer son véhicule déclaré à l'état d'abandon et livré à la destruction,

b) Véhicules laissés en fourrière à l'expiration d'un délai de 10 jours que l'autorité dont relève la fourrière aura estimé d'une valeur marchande insuffisante, déclaré hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité et livrés à la destruction,

c) Véhicules remis au service des domaines en vue de leur aliénation, qui n'ont pas trouvé preneur et livrés à la destruction,

d) Véhicules déclarés à l'état d'épave.

II - RAPPEL DES ETAPES DE LA PROCEDURE

En date du 02 juillet 2023 un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au Jal L'Essor Affiches et mis en ligne sur le profil acheteur de la Ville (plateforme AWS) en même temps que l'intégralité du dossier de consultation des entreprises. La date limite de réception des offres était fixée au 03 août 2023 à 16h00.

Ce dossier a fait l'objet de 2 (deux) retraits de dossiers identifiés et de 7 (sept) retraits anonymes. Le registre des dépôts fait état de la réception d'1 (un) pli dans les délais par voie électronique et d'aucun pli hors délais.

L'ouverture et l'enregistrement de ce pli unique s'est déroulé le 04 août 2023 à 14h30. Il a immédiatement été constaté que le dossier remis par la SAS Garage de la Varizelle – 42 Saint-Chamond est complet et son offre est recevable.

III - ANALYSE DE L'OFFRE INITIALE

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 042-214202079-20231204-DL20230198-DE



Tableau récapitulatif des éléments essentiels de l'offre

Entité juridique	SAS Garage de la Varizelle 13 route de la Varizelle 42400 Saint-Chamond
Documents demandés dont Copie de l'agrément préfectoral	Tous les documents demandés sont fournis dont l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2004
Personne ayant l'agrément	Monsieur Alain SIBERT, président de la SAS Garage Varizelle
Expérience professionnelle	Prestataire actuel de la commune de Saint-Chamond (Depuis 1982)
Descriptif des installations : Parc de remisage des véhicules mis en fourrière Locaux techniques Bureau/accueil	Fermé 1000 m2 Deux locaux de 100 m2 environ Bureau attenant à ces locaux
Etat des moyens humains Nombre d'agents affectés à l'enlèvement	3 agents. Garage ouvert du lundi au samedi soir, personnel présent de 7h30 à 19h, réception appels 24h/24 et 7J/7.
Etat des moyens matériels Nombre de véhicules d'intervention	Trois dépanneuses équipées de chariots spécifiques à l'enlèvement des véhicules fermés à clef.
Montant HT de l'indemnité Compensatrice	388,31 euros HT pour les deux premiers cas (a et b), 441,81 euros HT pour le troisième cas (c), 201,06 euros H.T. pour le 4 ^{ème} cas (d).

Notation et commentaires

1°) Indemnité compensatrice 60% - notée sur 60 points

La SAS « Garage Varizelle » a proposé pour chaque véhicule, de fixer les montants des indemnités compensatrices prévues à l'article 6-3.2 de la convention portant cahier des charges, à la somme de 388,31 euros H.T. pour les deux premiers cas ; à la somme de 441,81 euros HT pour le troisième cas, concernant les véhicules remis au service des domaines en vue de leur aliénation lorsqu'ils n'ont pas trouvé preneur et livré à la destruction ; et 201,06 euros H.T. pour le 4^{ème} cas enlèvement d'épave.

Il est précisé que ces montants d'indemnité ont augmenté par rapport à ceux appliqués au titre du marché de service public actuellement en cours. Ces montants n'avaient toutefois pas augmenté depuis 2013. L'augmentation est néanmoins importante ; à savoir + 36% pour les 2 (deux) premiers cas, + 55% pour le troisième cas et 113% pour le quatrième cas.

Note proposée **30 points**.

2°) Capacité technique 40% - notée sur 40 points

Expérience professionnelle 10 % sur 10 points.

La SAS « Garage de la Varizelle, est l'actuel titulaire du marché public de la fourrière automobile de la Commune. Son représentant est agréé par la Préfecture en qualité de gardien de fourrière. Les relations contractuelles se déroulent sans difficulté et aucune plainte n'a été enregistrée que ce soit de la part des usagers ou des services de police nationale.

Note proposée : **10 points**.

Installations de fourrière 10 % sur 10 points.

Les installations permettant la tenue de la fourrière automobile sont rapidement décrites (superficie, nombre et fermeture) mais sont conformes au cahier des charges et correspondent parfaitement aux besoins de cette activité.

Les conditions d'accès des usagers, dont les véhicules auront été placés en fourrière, sont bonnes (desserte directe par transports en commun et amplitude des horaires d'ouverture très large, du lundi au samedi de 7h30 à 19h)

Note proposée : **10 points**.

Moyens humains affectés 10 % sur 10 points.

Les moyens humains (3 agents) sont jugés adaptés et suffisants pour assurer les prestations attendues.

Note proposée **10 points**.

Moyens matériels, dont le parc de matériels d'enlèvement 10 % sur 10 points.

Les moyens matériels sont jugés adaptés et suffisants pour procéder aux enlèvements classiques de véhicules légers qui constituent la quasi-totalité des enlèvements. Pour les enlèvements de poids lourds, plutôt rares (aucun cas sur les dernières années), le recours à la sous-traitance est selon l'article 2-2 de la convention portant cahier des charges, envisageable.

Note proposée **10 points**.

Il est ainsi attribué à la proposition de la SAS « Garage Varizelle » la note maximale de **70 points** sur l'ensemble des critères.

Suite à cette analyse de l'offre initiale la phase négociation est engagée en date du 6 septembre 2023. Il est demandé via la plateforme de dématérialisation de la commune (AWS) au garage LA VARIZELLE une amélioration financière de son offre. La date limite de remise de l'offre négociée est fixée au 18 septembre 2023 à 12h. Le garage LA VARIZELLE a remis son offre dans le délai.

III - ANALYSE DE L'OFFRE NEGOCIEE

Notation et commentaires

1°) Indemnité compensatrice 60% - notée sur 60 points

Après négociation, la SAS « Garage Varizelle » propose pour chaque véhicule, de fixer les montants des indemnités compensatrices prévues à l'article 6-3.2 de la convention portant cahier des charges, à la somme de 361,56 euros H.T. pour les deux premiers cas, soit une baisse de 6,9% ; à la somme de 441,81 euros HT pour le troisième cas, concernant les véhicules remis au service des domaines en vue de leur aliénation lorsqu'ils n'ont pas trouvé preneur et livré à la destruction ; et 201,06 euros H.T. pour le 4^{ème} cas enlèvement d'épave, montants identiques à ceux proposés initialement.

Il convient de préciser que les deux derniers cas ont été mis en œuvre seulement 4 fois lors du marché précédent, l'augmentation importante n'aura que peu d'impact sur le budget relatif à la fourrière automobiles.

Note proposée **40 points**.

2°) Capacité technique 40% - notée sur 40 points

Pour ce critère les notes sont identiques à l'offre initiale à savoir au total sur ce critère **40 points**

Conclusion

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de retenir l'offre présentée par la SAS Garage de la Varizelle.

Fait à Saint-Chamond, le 20 septembre 2023.

Le Directeur de la Police Municipale

Christophe RIOU

Pour décision, le **10 NOV. 2023**

Monsieur le Maire,
Axel DUGUA



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le



ID : 042-214202079-20231204-DL20230198-DE

01/01/2024